

Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar (FDR)- version 2006-2008

1. Nom et adresse du rédacteur de la FDR :

UICN.

Adapté à la fiche par : Basile Aoupoaoué
ADOUABOU, Direction du Suivi Ecologique,
Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie,
03 BP 7044 Ouagadougou 03.

Tel : (00226) 50 35 60 34 ;

Email : adouaboubasile@yahoo.fr

USAGE INTERNE SEULEMENT

J M A

--	--	--

Date d'inscription

--	--	--	--	--	--

Numéro de référence du site

2. Date à laquelle la FDR a été remplie ou mise à jour :

10 août 2009

3. Pays :

Burkina Faso

4. Nom du site Ramsar :

Le nom exact du site inscrit dans une des trois langues officielles (français, anglais ou espagnol) de la Convention. Tout autre nom, par exemple dans une langue locale (ou plusieurs) doit figurer entre parenthèses après le nom exact.

BARRAGE DE LA TAPOA

5. Inscription d'un nouveau site Ramsar ou mise à jour d'un site déjà inscrit :

Cette FDR concerne (veuillez ne cocher qu'une seule case)

- a) l'inscription d'un nouveau site Ramsar ; ou
b) des informations mises à jour sur un site Ramsar déjà inscrit

6. Pour les mises à jour de FDR seulement : changements apportés au site depuis son inscription ou depuis la dernière mise à jour :

a) Limites et superficie du site

Les limites et la superficie du site Ramsar sont inchangées

ou

Si les limites du site ont changé :

i) les limites ont été marquées plus précisément ; ou

ii) les limites ont été agrandies ; ou

iii) les limites ont été réduites**

et/ou

Si la superficie du site a changé :

i) la superficie a été mesurée avec plus de précision ; ou

ii) la superficie a été agrandie ; ou

iii) la superficie a été réduite**

** Note importante : si les limites et/ou la superficie du site inscrit sont réduites, la Partie contractante doit avoir suivi les procédures établies par la Conférence des Parties contractantes dans l'annexe à la Résolution IX.6 de la COP9 et avoir fourni un rapport, conformément au paragraphe 28 de cette annexe, avant de soumettre une FDR à jour.

b) Décrire brièvement tout changement majeur intervenu dans les caractéristiques écologiques du site Ramsar, y compris dans l'application des Critères depuis la FDR précédente :

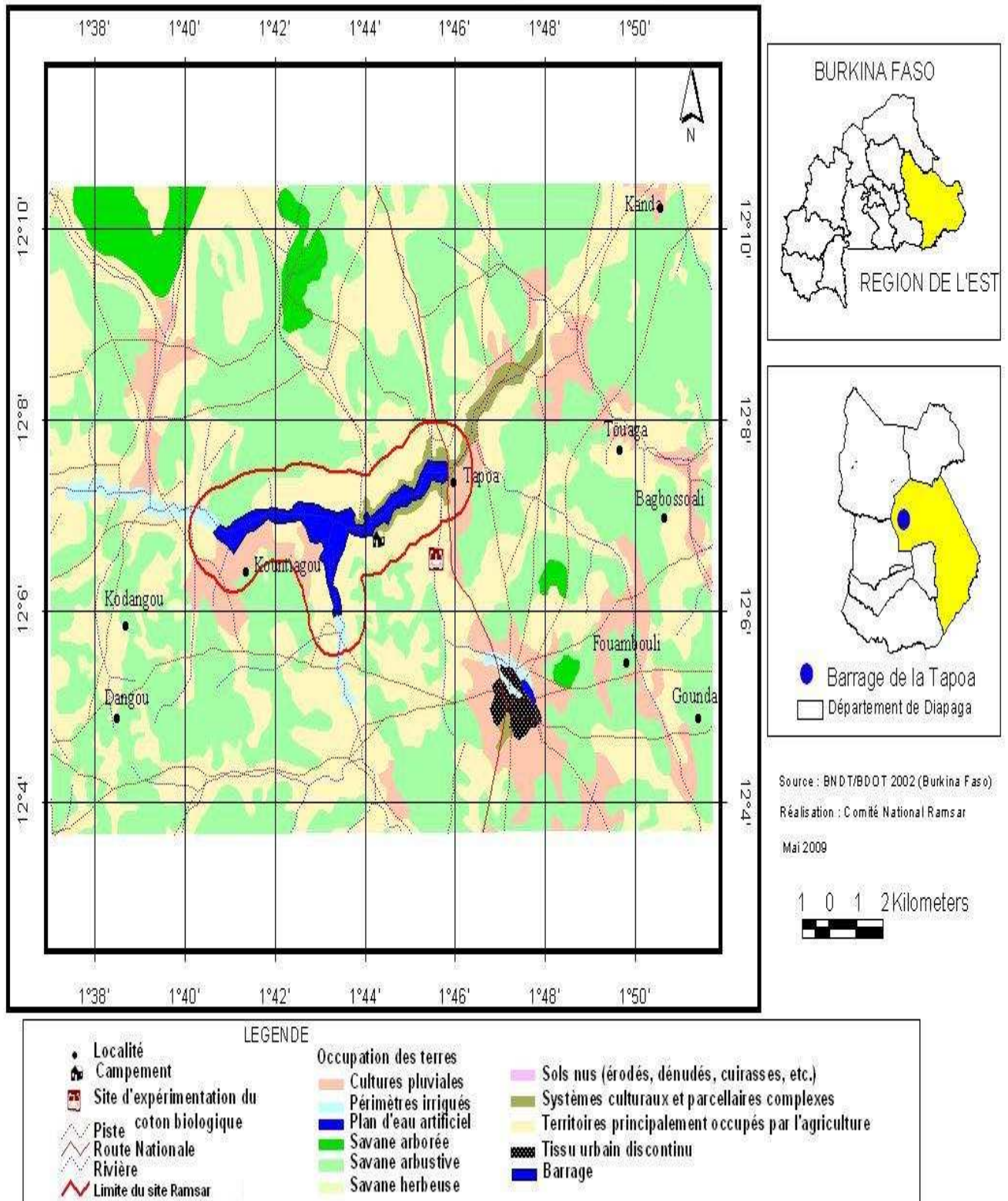
7. Carte du site :

Voir annexe III de la *Note explicative et mode d'emploi* pour des orientations précises sur la fourniture de cartes appropriées, y compris de cartes numériques.

a) Une carte du site, avec des limites clairement marquées est incluse sous la forme suivante :

- i) une copie imprimée** (nécessaire pour inscription du site sur la Liste de Ramsar) :
- ii) une carte électronique (c.-à-d. JPG ou image ArcView) :**
- iii) un fichier SIG avec des vecteurs géoréférencés des limites du site et des tableaux des attributs**

BARRAGE DE LA TAPOA (SITE RAMSAR)



b) Décrire brièvement le type de délimitation appliqué :

P. ex. les limites sont celles d'une aire protégée existante (réserve naturelle, parc national, etc.) ou correspondent aux limites d'un bassin versant ; ou suivent des limites géopolitiques (p. ex. une juridiction locale) ou des limites physiques telles que des routes ou les berges d'un plan d'eau, etc.

Il est représenté sur la carte, le plan d'eau en bleu marine. Autour de ce plan, il a été tracé un buffer d'une largeur de 1 000 m et déterminant l'environnement sous l'influence de l'eau du lac. Cette délimitation est actée par le Ministère de l'Environnement.

8. Coordonnées géographiques (latitude/longitude, en degrés et minutes) :

Fournir les coordonnées du centre approximatif du site et/ou les limites du site. Si le site se compose de plusieurs zones séparées, fournir les coordonnées de chacune des zones.

Latitude : 12° 07' Nord ; Longitude : 1° 43' Ouest.

9. Localisation générale :

Indiquer dans quelle partie du pays et dans quelle(s) grande(s) région(s) administrative(s) le site se trouve, ainsi que la localisation de la grande ville la plus proche.

Le barrage de la Tapoa est situé dans l'Est du Burkina Faso.

Région administrative : Est ;

Province : Tapoa ;

Département : Diapaga ;

La grande ville la plus proche (7 km) est Diapaga, chef lieu de la Province de la Tapoa.

Les villages riverains au barrage sont : Tapoa, Koumtiagou et Kodangou.

La commune de Diapaga se trouve limitée de la façon suivante :

- à l'est par les républiques du Niger et du Bénin,
- à l'ouest par la commune rurale de Partiaga,
- au nord par les communes rurales de Kantchari et Botou,
- et au sud par la commune rurale de Tansarga.

Le barrage de la Tapoa est situé à 450 km au sud-est de la ville de Ouagadougou, non loin des frontières nigériennes et béninoise. La superficie approximative de la commune est estimée à 3.300 km². La ville de Diapaga, chef lieu de la commune urbaine se trouve à 220 km de Fada N'Gourma, chef-lieu de la Région de l'Est.

La retenue d'eau fait partie de la commune de Diapaga qui comptait 17 741 habitants en 1985 et 32 260 habitants en 2006. En 2006, Fada N'Gourma qui est la ville la plus proche du barrage de la Tapoa comptait 40 815 habitants dont 20 796 hommes et 20 019 femmes (INSD, 2007).

10. Élévation : (en mètres : moyenne et/ou maximale & minimale)

320 m (moyenne)

11. Superficie : (en hectares)

3 419 ha dont 622 ha pour le plan d'eau

12. Description générale du site :

Bref paragraphe résumant les principales caractéristiques écologiques et l'importance de la zone humide.

Le barrage de la Tapoa, construit en 1961 sur le cours d'eau (temporaire) de la Tapoa dont il porte le nom, a une capacité maximale de 5,5 millions de m³ d'eau dont 4,8 millions de m³ utilisables. A l'instar des retenues d'eau du même type, le fonctionnement hydrologique du barrage dépend directement du régime des pluies. La végétation aquatique y est abondante et

diversifiée. Cette ressource représente une forte productivité piscicole du pays et sa contribution pour la production agricole et pastorale dans la région est très considérable. C'est un site dont la retenue d'eau est toujours soumise à d'importants marnages mais sa végétation aquatique reste abondante et diversifiée (TRAORE *et al.*, 1994).

Dans la province de la Tapoa, l'agriculture et l'élevage sont les principales activités de la population.

L'histoire de Diapaga montre qu'à l'origine, c'était une zone habitée par les Gourmantché de Partiaga (qui correspondait à une principauté regroupant les communes actuelles de Kantchari, Botou, Partiaga et Diapaga) et les Haoussa venant du Tchad.

L'organisation des communautés de base (groupements de pêcheurs et d'agriculteurs) pour une gestion participative du site permet d'assurer une conservation de la diversité biologique présente

13. Critères Ramsar :

Cochez la case située sous chaque critère justifiant l'inscription de ce site Ramsar. Voir annexe II de la *Note explicative et mode d'emploi* pour les critères et les orientations concernant leur application (adoptés dans la Résolution VII.11). Tous les critères applicables doivent être cochés.

1 • 2 • 3 • 4 • 5 • 6 • 7 • 8 • 9

14. Justification des Critères mentionnés dans la rubrique 13 ci-dessus :

Justifier chaque critère l'un après l'autre, en indiquant clairement à quel critère s'applique la justification (voir annexe II pour des orientations sur les formes acceptables de justification).

Critère 4 : Le barrage de la Tapoa constitue une importante zone de reproduction de certaines des multiples espèces de poissons qu'on y retrouve. En effet, quelques espèces de poissons s'y reproduisent annuellement entre le 1^{er} mai et le 1^{er} octobre (Baijot *et al.*, 1994b). Il s'agit essentiellement de *Oreochromis niloticus*, *Sarotherodon galilaeus*, *Lates niloticus* et *Hyperopisus bebe*.

Critère 8 : Dans les eaux du barrage de la Tapoa, on retrouve quelques espèces phytoplanctonophages, dont le maintien est conditionné par la présence par la disponibilité des aliments (plantes) présents dans le barrage. C'est le cas de *Tilapia Zillii*, traditionnellement considéré comme herbivore (Daget, 1954 ; Lauzanne, 1988), notamment pendant la période des hautes eaux. *Tilapia Zillii* est plus abondant dans les eaux où l'on rencontre des herbiers quasi permanents. Néanmoins, sa présence n'est pas inféodée à celle d'une abondante végétation aquatique. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, on le rencontre en faible quantité dans le barrage de la Tapoa, dont la végétation aquatique est pourtant très abondante.

L'espèce *Hyperopisus bebe*, qui se reproduit dans les eaux du barrage de la Tapoa a été classée par Blache (1964) et Petr (1968) comme une espèce insectivore dominante (larves de Chironomides, éphémères et trichoptères), avec aussi une tendance granivore et détritvovore, consommant surtout des débris végétaux.

15. Biogéographie (information requise lorsque le Critère 1 et/ou le Critère 3 et/ou certains points du Critère 2 s'appliquent au site à inscrire) :

Nommer la région biogéographique où se trouve le site Ramsar et indiquer le système de régionalisation biogéographique appliqué.

a) région biogéographique :

Le barrage de la Tapoa appartient au secteur nord soudanien (domaine soudanien), situé entre les 13^{ème} et 12^{ème} parallèles. Ce secteur correspond à la zone plus intensément cultivée du pays du fait de la forte poussée démographique

b) système de régionalisation biogéographique (citer la référence) :

La régionalisation biogéographique est caractérisée par un découpage du territoire en domaines phytogéographiques. Ces domaines sont subdivisés en secteurs et en districts sur la base de la trilogie climat-flore-végétation.

Domaine sahélien

- Secteur sahélien strict
- Secteur sub-sahélien

Domaine soudanien

- Secteur soudanien septentrional
- Secteur soudanien méridional

Voir GUINKO (1984), FONTES et GUINKO (1995), Les Atlas J.A. (2001).

16. Caractéristiques physiques du site :

Décrire, le cas échéant, la géologie, la géomorphologie ; les origines - naturelles ou artificielles ; l'hydrologie ; le type de sol ; la qualité de l'eau ; la profondeur et la permanence de l'eau ; les fluctuations du niveau de l'eau ; les variations dues aux marées ; la zone en aval ; le climat général ; etc.

- **Géomorphologie-géologie** : le barrage de la Tapoa fait partie de l'immense pénéplaine dont les roches datent du précambrien, représenté par le birrimien (roches orthométamorphiques basiques et neutres ; schistes et quartzites).

- **Le relief** : il est assez monotone est cependant interrompu par la présence de quelques buttes cuirassées et par la chaîne du Gobnangou, qui culmine à 343 m et est un prolongement de l'Atakora du Bénin.

- **les sols** : on distingue deux types de sols :

- **les sols hydromorphes à gley**, pseudo gley ; peu évolués, la profondeur du profil de ces sols est moyenne (40 à 60 cm). Ils sont affectés en profondeur par un engorgement temporaire. La fertilité chimique est variable : très élevée sur les roches basiques, faible sur roches acides. Leur utilisation est soit agricole, soit pastorale. En contre saison, le maraîchage est envisageable si les ressources en eau sont disponibles (Rapport sur l'état de l'environnement au Burkina Faso, 2002).

- **les sols ferrugineux tropicaux** lessivés ou appauvris à tâches et concrétions sur matériaux argilo-sableux. Ils occupent le glacis inférieur remblayé par les produits de démantèlement des surfaces antérieures et des parties basses du moyen glacis. Ils sont profonds. La texture est sableuse en surface, argilo-sableuse en profondeur. En général, la réserve en eau est faible. La fertilité chimique est assez faible. On peut envisager les cultures de mil, sorgho, arachide et sésame (Rapport sur l'état de l'environnement au Burkina Faso, 2002).

- Hydrologie

Les conditions physiques et biologiques du barrage de la Tapoa selon Baijot et *al.*, (1994a) sont les suivantes :

- pH : mini = 6,24 ; maxi = 9,25
- Caractéristiques physico – chimiques :
- Conductivité : mini = 67,50 µs/cm ; maxi = 96 µs/cm

- Magnésium Mg^{2+} : mini = 7,40 mg/l ; maxi = 9,35 mg
- Température : mini = 18,30 °C ; maxi = 31,40 °C
- Profondeur maximale : 5 m

Les principaux cations qu'on trouve dans les eaux du barrage sont : le calcium, le magnésium, le sodium, le potassium, l'ammonium et le fer total.

Les anions réguliers relevés sont : les bicarbonates, les carbonates, les chlorures, les sulfates, les nitrates, les nitrites, les orthophosphates et le phosphate total.

La teneur en sels dissous présente toutefois des variations saisonnières similaires à de la conductivité. Ainsi, il se produit une concentration parfois très marquée en étiage, et une dilution lors du remplissage des retenues.

Le barrage a été construit en 1950 et sa digue en 1961. Son bassin versant fait partie du bassin versant hydrologique du Niger. Il est certainement le barrage qui présente la plus forte productivité piscicole du pays. Le site du barrage de la Tapoa est anciennement celui qui présente l'une des plus fortes productivités piscicoles du Burkina Faso. Les captures annuelles par pêcheur varient en moyenne de 5000 à 7000 kg. Les prises sont essentiellement constituées de *Tilapia spp.* et *Clarias gariepinus* (TRAORE *et al.*, 1994). Le matériel de pêche se compose de filet maillants, de filets éperviers, de palangré et de pirogues. En 1994, on y dénombrait une soixantaine de pêcheurs, un effectif qui semble en nette décroissance, à cause de la diminution de la ressource inhérente à la pression démographique.

- **Climat** : le climat est sud-soudanien avec une pluviométrie moyenne de 850 mm par an, s'étalant de mai à octobre. Les variations de températures au cours de l'année sont de 30 °C à 38 °C en températures maximales et de 16 ° à 18 ° en températures minimales.

Quant au couvert végétal, il comprend des formations naturelles de type savane boisée à savane arborée, avec une flore diversifiée. La végétation ligneuse est composée de grands arbres comme *Anogeissus leiocarpus*, *Diospyros mespiliformis*, *Isobertinia doka*, *Vitellaria paradoxum*, *Adansonia digitata*, avec un tapis herbacé dense dominé par *Andropogon gayanus* (SANOU, 2006).

Sur le site, la présence de quelques galeries forestières le long des cours d'eau (Pemboanga et de la Tapoa) est fortement remarquable. La diversité de ce couvert végétal s'explique par la proximité du Parc national du W, qui occupe près de la moitié de la commune urbaine de Diapaga, notamment, la partie ouest.

Quelques formations anthropiques s'observent également sur le site. Il s'agit de vergers de manguiers, goyaviers disséminés dans les secteurs et villages, surtout le long des cours d'eau.

17. Caractéristiques physiques du bassin versant :

Décrire la superficie, les caractéristiques géologiques et géomorphologiques générales, les types de sols principaux et le climat (y compris le type climatique).

Le barrage de la Tapoa (superficie bassin versant : 240 000 ha) est situé dans le bassin des affluents (soudano-sahéliens) en rive droite du fleuve Niger, d'une superficie de 78 001 km². Ces affluents sont la Faga, la Sirba, la Bonsoaga, le Diamangou et le lac Higa. Leurs régimes sont moins irréguliers et ils contribuent à la crue dite soudanienne du Niger qui se produit, en septembre. Le débit moyen inter annuel à la confluence ou à la sortie du territoire burkinabé du bassin est de 27,4 m³/s (Période 1974-1985 « Bilan d'eau » ; Période 1961-1999 « Programme GIRE, 2000 »).

Sur le plan géologique et géomorphologique, l'ensemble du bassin repose sur des formations précambriennes constituées essentiellement de schistes, de quartzites birimiens et aussi de

granites syntectoniques (Les Editions J. A., 1998). Les alignements dunaires d'orientation E-O, constituent les formations sédimentaires récentes (Les Editions J. A., 2001).

Sur le plan pédologique, GANABA (2004) distingue des :

- sols bruns rouges sur les dunes ;
- sols bruns observés sur les bas des pentes ;
- sols hydromorphes localisés dans les dépressions limono-argileuses présentant des gonflements en saison pluvieuse ;
- sols dits squelettiques sur les affleurements rocheux et cuirasses fossiles à l'origine des épandages gravillonnaires.

18. Valeurs hydrologiques :

Décrire les fonctions et valeurs de la zone humide du point de vue de la recharge de l'eau souterraine, de la maîtrise des crues, du captage des sédiments, de la stabilisation des rives, etc.

Le barrage de la Tapoa du fait de sa capacité importante de stockage d'eau, assure la recharge de la nappe phréatique, et réduit le débit de pointe des crues. Il contribue à la lutte contre l'érosion, à la rétention de sédiments et d'éléments nutritifs. Les bandes d'arbres plantés autour des aménagements constituent un réseau de brise vent qui assure la protection de la zone contre les vents violents et les tourbillons.

Le volume maximal d'eau pouvant être stocké par ce barrage s'évalue à 5,5 millions de m³.

19. Types de zones humides :

a) présence :

Encercler ou souligner les codes correspondant aux types de zones humides du « Système de classification des types de zones humides » Ramsar présents dans le site Ramsar. Les descriptions des codes correspondants aux types de zones humides figurent dans l'annexe I à la *Note explicative et mode d'emploi*.

Marine/côtière : A • B • C • D • E • F • G • H • I • J • K • Zk(a)

Continental : L • M • N • O • P • Q • R • Sp • Ss • Tp • Ts • U • Va
• Vt • W • Xf • Xp • Y • Zg • Zk(b)

Artificielle : 1 • 2 • 3 • 4 • 5 • 6 • 7 • 8 • 9 • Zk(c)

b) dominance :

Énumérer les types de zones humides identifiés sous a) ci-dessus par ordre de dominance (en superficie) dans le site Ramsar, en commençant par le type de zone humide qui a la plus grande superficie.

Les zones humides de type « o » sont dominantes, ensuite viennent celles de type « N » et « 6 ».

20. Caractéristiques écologiques générales :

Préciser la description, s'il y a lieu, des principaux habitats, types de végétation, communautés végétales et animales présents dans le site Ramsar, ainsi que les services écosystémiques du site et les avantages qui en sont issus.

- **Faune terrestre :** il a été identifié en 1966 par Roman (1966), au Burkina Faso, 121 espèces appartenant à 24 familles. Parmi ces espèces 52 observées appartiennent à seulement 17 familles. Un nombre considérable de ces espèces se retrouve dans le barrage de la Tapoa (Cf. point 22). Plusieurs populations ont été introduites et certaines se sont maintenues

jusqu'à nos jours, alors que d'autres, observées au cours des premières études ont actuellement disparu.

- **Végétation ligneuse** : elle est composée de savanes soudaniennes boisées et arborées. Les principales espèces sont : *Vitellaria paradoxa*, *Parkia biglobosa*, *Khaya senegalensis*, *Acacia seyal* et *Combretum sp* dans les zones de cultures.

La végétation aquatique est composée de *Echinochloa stagnina*, *Nymphaea micrantha*, *Potamogeton schweinfurthii*, *Najas affinis*...

La flore non ligneuse aquatique (source : OUEDRAOGO ,1990) : elle est constituée de : *Eleocharis dulcis*, *Limnophila fluviatilis*, *Melochia corchorifolia*, *Polygonum lanigerum* et *Polygonum senegalense*.

- Poisson : les espèces pêchées sont : le *Tilapias* (58%), le *Lates niloticus* (8%), *Hyperopisus bebe*, le *Clarias gariepinus*, le *Schilbe mystus*, etc.

21. Flore remarquable :

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie à la rubrique 14. Justifier l'application des critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

Le barrage de la Tapoa a une flore remarquable. On y rencontre une végétation aquatique abondante à base de *potamogeton sp.* L'inventaire de la flore aquatique et semi aquatique du barrage de la Tapoa réalisé par Baijot *et al.* (1994a), montre que pour l'ensemble des espèces observées au niveau de l'eau et de la bordure inondée, il existe une nette domination des dicotylédones sur les monocotylédones. Le plan d'eau possède une végétation riche et bien structurée ; il est ponctué d'îlots de ceinturés de végétation et de fragments de prairies flottantes. Une disposition de la végétation en bandes, apparemment due à la profondeur s'observe depuis la plaine jusqu'aux berges.

D'une manière générale, des rives vers la pleine eau, on observe les successions suivantes :

-Niveau 1 : zone exondée représentée par des champs ou des fourrées denses ;

-Niveau 2 : zone inondée dont la végétation est constituée de *Oryza barthii* et de *Vetiveria nigriflora* ;

- Niveau 3 : en zone moyennement profonde (1,5m), on a *Echinochloa stagnina* et *Nymphaea micrantha* ;

Niveau 4 : il correspond à la zone profonde, où se trouve *Potamogeton Schweinfurthii*, *Nymphaea micrantha* et *Najas affinis*.

Cette disposition générale est toutefois interrompue par endroit sur de courtes distances sur l'une ou l'autre rive par la disparition d'un ou des trois niveaux de la végétation flottante.

Les autres espèces végétales qu'on retrouve sur le site, en association avec les différentes espèces dominantes sont : *Eleocharis dulcis*, *Polygonum senegalensis*, *polygonum lanigerum*, *Ludwigia adscendens*, *Nymphaea lotus*, *Ipomoea aquatica*.

22. Faune remarquable :

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie à la rubrique 14. Justifier l'application des critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc., en fournissant des données de recensement. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

L'inventaire piscicole fait des retenues d'eau du Burkina Faso montre que le barrage de la Tapoa comprend 12 espèces de poissons appartiennent à 10 familles (Baijot *et al.*, 1994b). Il s'agit des *Bagridae* (*Auchenoglanis occidentalis*), *centropomidae* (*Lates niloticus*),

characidae (Brycinus nurse), cichlidae (Oreochromis niloticus, Sarotherodon galilaeus, Tilapia Zillii), claridae (clarias gariepinus), cyprinidae (Barbus ablabes), mormyridae (Hypropisus bebe) qui figure en bonne place dans les prises des pêcheurs, *osteoglossidae (Heterotis niloticus), protopteridae (Protopterus annectens)* et *Schilbeidae (Schilbe mystus)*. Sur le site du barrage de la Tapoa, *Lates niloticus* constitue 10 à 20% des prises de poissons.

23. Valeurs sociales et culturelles :

a) Décrire les éventuelles valeurs sociales et culturelles du site : p. ex., production halieutique, foresterie, importance religieuse, sites archéologiques, relations sociales avec la zone humide, etc. Établir la distinction entre l'importance historique/archéologique/religieuse et les valeurs socio-économiques actuelles.

Sur le site du barrage, la gestion de l'eau n'est pas indépendante de celle des terres, vu qu'il n'existe pas de chefs de l'eau. Afin que l'eau soit bénéfique à la population qui l'utilise pour ses besoins, il y a un prêtre chargé d'entretenir les génies de l'eau, car ces derniers ont des interdits et des exigences qu'il faut respecter. Ce prêtre est chargé de faire des sacrifices opportuns, car les génies peuvent empêcher les poissons de remonter pour l'alimentation de l'homme, ou peuvent retenir la pluie, assécher les mares, etc. Les sacrifices sont aussi destinés à assurer de bonnes productions halieutiques et agricoles, protéger les pêcheurs des noyades et autres accidents.

La population de la commune urbaine de Diapaga est constituée de plusieurs communautés : les Gourmantchés, autochtones sont majoritaires, suivis des Peuhls, des Mossi, des Djerma et des Yoruba. Le Gourmanchéma est la langue de communication la plus répandue dans l'ensemble de la commune.

Autour du lac, on dénombre les ethnies suivantes : les Gourmantchés (95%), les Peulhs (3%) et les Mossis (2%). Diverses nationalités exerçant essentiellement la pêche cohabitent avec ces ethnies burkinabés. Il s'agit de maliens (Maraka, Bozo), nigériens (Djerma) et nigériens (Haoussa).

Le barrage constitue un réservoir d'eau assez important et dont la présence a permis la création d'emplois pérennes au profit de ces populations. En effet, la création de cette ressource a contribué au développement des activités piscicoles, agricoles (culture irriguée, fruitière, maraîchage) et pastorales dans la région. Ainsi, 121 pêcheurs exercent sur le plan d'eau. Ils sont regroupés en équipes et on dénombre 70 chefs d'équipe. La superficie exploitée par pêcheur est estimée à 7 ha. La production annuelle moyenne par chef d'équipe est de 1,9 tonnes. Trois groupements de femmes opératrices du secteur de la pêche existent sur le site. Elles assurent la transformation du poisson en vue de sa conservation.

Les ressources forestières disponibles sur le site constituent la principale source d'approvisionnement en bois de chauffe, de service et de produits forestiers non ligneux pour les populations résidentes.

b) Le site est-il considéré d'importance internationale parce qu'il possède, outre les valeurs écologiques pertinentes, des valeurs culturelles importantes, matérielles et non matérielles, liées à ses origines, à la conservation de la nature et/ou au fonctionnement écologique ?

Si oui, cocher cette case et décrire cette importance selon l'une, au moins, des catégories suivantes :

- i) sites qui fournissent un modèle d'utilisation rationnelle des zones humides, comme démonstration de l'application de connaissances et méthodes traditionnelles de gestion et d'utilisation conservant les caractéristiques écologiques des zones humides ;

La commune de Diapaga au sein duquel s'inscrit le barrage de la Tapoa, est située dans l'une des zones de réserve faunique les plus importantes du Burkina. Elle est attenante au Parc National du W qui couvre une superficie de 235.000 km² et au parc de Tapoa Djerma vaste de 22.500km². (Sanou, 2006).

- ii) sites possédant des traditions ou un passé culturels exceptionnels datant de civilisations passées qui ont eu une influence sur les caractéristiques écologiques des zones humides ;
- iii) sites sur lesquels les caractéristiques écologiques des zones humides dépendent de l'interaction avec les communautés locales ou les populations autochtones ;
- iv) sites sur lesquels des valeurs non matérielles dignes d'intérêt sont présentes, par exemple des sites sacrés, et dont l'existence est étroitement liée avec le maintien des caractéristiques écologiques de la zone humide.

24. Régime foncier/propriété :

a) dans le site Ramsar :

Le site de la Tapoa est peuplé en majorité de Gourmantchés. Par tradition, c'est une région d'agriculteurs où les champs étaient cultivés à la houe, après un défrichage au feu selon le principe de l'alternance des cultures. De nos jours, nombre d'agriculteurs ont recours à la charrue, ce qui permet d'accroître les rendements. L'accès à la terre sur le site est très réglementé. C'est le chef de village et/ou le chef de terre qui accordait à chaque responsable de famille, la terre nécessaire pour la subsistance des siens, en fonction du nombre d'enfants. En pays gourma, c'est le frère aîné qui hérite des champs. L'accès à la terre par les jeunes ou les étrangers se fait par prêt ou par location de nos jours.

Les terres se divisent en champs cultivés de façon permanente et situés près des concessions, en champs de brousse qui par moment sont laissées en jachère. Certains champs connaissent une exploitation plus ou moins permanente. Dans le travail, il existe une certaine forme d'entraide, aussi bien pour l'exploitation des champs collectifs (appartenant à la famille étendue que pour les champs individuels appartenant à aux ménages ou à des individus (Baijot *et al.*, 1994c).

Au regard de la RAF, les exploitants ont un droit provisoire de jouissance des terres.

b) dans la région voisine :

Idem que a pour ce qui est de la gestion des terres en pays gourma

25. Occupation actuelle des sols (y compris l'eau) :

a) dans le site Ramsar :

Les activités autour de la zone humide sont l'agriculture, la pêche, l'élevage, le maraîchage et les plantations fruitières.

Les pêcheurs qu'on rencontre sur le barrage de la Tapoa peuvent être classés en trois catégories (Baijot *et al.*, 1994d) :

- les pêcheurs professionnels ; ce sont des personnes qui ont la pêche comme activité principale et dont les revenus sont assurés quasi exclusivement par la capture et la vente de poissons. La Majorité de ces pêcheurs sont d'origine étrangère (Maliens, Nigériens, Nigériens).

- Les pêcheurs semi-professionnels qui sont généralement des agriculteurs et/ou éleveurs. Pour cette catégorie, les revenus tirés de la pêche viennent en complément à ceux apportés par d'autres activités. Certains consacrent plus de 50% de leur temps à la pêche.
- Les pêcheurs occasionnels ne pratiquent la pêche que de façon sporadique. Ces occasionnels sont surtout des agriculteurs ou des riverains du plan d'eau qui tentent d'améliorer leur alimentation ou leurs revenus.

La pêche pratiquée sur le site révèle un caractère saisonnier et les prises les prises de poissons étant maximales en fin de saison sèche (période de basses eaux et de températures élevées de l'eau) L'effort de pêche et la production chutent dès le mois de juillet, avec l'arrivée des pluies. Concernant la composition des captures, les tilapias (principalement *Oreochromis niloticus*) constitue 58% des prises, *Lates niloticus* 8%, et les autres espèces 34%.

Dans les environs immédiats du plan d'eau, l'agriculture irriguée est essentiellement pratiquée sur une superficie aménagée de 80 ha, en aval du barrage. Une station expérimentale pour des cultures fruitières (agrumes, papayes, mangues) et des cultures maraîchères a été installée sur la rive gauche. Il est prévu d'irriguer un total de 250 ha de bas-fonds et 350 ha de glacis. On peut envisager les cultures de mil, sorgho, arachide et sésame (Rapport sur l'état de l'environnement au Burkina Faso, 2002).

b) dans la région voisine/le bassin versant :

La valorisation des terres dans la région voisine se calque à celle du pays rural gourmantché. Les villages aménagent leurs terroirs en champs de case (maïs), de village (sorgho et mil) et de brousse (mil et sorgho). Des brousses existent entre les villages.

26. Facteurs (passés, présents ou potentiels) défavorables affectant les caractéristiques écologiques du site, notamment les changements dans l'occupation des sols (y compris l'eau) et les projets de développement :

a) dans le site Ramsar :

Sur le site de la Tapoa comme dans bien d'autres régions du pays, la gestion de la biomasse varie en fonction de conditions particulières. La propriété des arbres dans un champ peut être distincte de celle des terres sur lesquelles ils poussent (Bouju et Brand, 1989). Ainsi, les familles qui ont reçu des terres en par prêt ne désirent pas planter des arbres et souvent elles n'en ont pas le droit. Cette attitude contribue à accentuer la dégradation de l'environnement, notamment la destruction de la biomasse.

Les menaces et obstacles spécifiques à la survie du site sont :

- l'envasement de la retenue ;
- la surexploitation des ressources halieutiques ;
- l'érosion par ruissellement diffus favorisée par une pente douce et une faible densité du couvert végétal ;
- l'érosion en rigoles d'origine anthropique ;
- pratique de pêche inadaptée ;
- le surpâturage ;
- feux de brousse ;
- pratiques culturelles inadaptées ;
- cultures concentrées aux abords de la retenue

b) dans la région voisine :

Idem que a.

27. Mesures de conservation en vigueur :

a) Faire la liste des catégories et statuts juridiques des aires protégées au plan national et/ou international, y compris les relations aux limites du site Ramsar ;
En particulier, si le site est en partie ou totalement un Bien du patrimoine mondial et/ou une Réserve de biosphère de l'UNESCO, veuillez donner le nom du site selon ces inscriptions.

b) Le cas échéant, faire la liste des catégories UICN pour les aires protégées (1994) qui s'appliquent au site (cocher la case ou les cases pertinente(s))

Ia ; Ib ; II ; III ; IV ; V ; VI

c) Existe-t-il un plan de gestion approuvé officiellement ? Est-il appliqué ?
Non

d) Décrire toute autre pratique de gestion actuelle :

Les mesures de préservation sont constituées par une réglementation de la pêche et de l'exploitation des ressources forestières et fauniques sur le site. L'organisation des communautés de base (groupements de pêcheurs et d'agriculteurs) pour une gestion participative du site permet d'assurer une conservation de la diversité biologique présente.

28. Mesures de conservation proposées mais pas encore appliquées :

Par exemple, un plan de gestion en préparation ; une proposition officielle de création d'une aire légalement protégée, etc.

Des structures de gestion sont mises en place (comité de gestion de l'eau ou CLE). Elles interviennent avec l'appui des structures techniques administratives en exerçant des communications/sensibilisations pour fixer les berges par des plantations, pour régler la pêche.

29. Recherche scientifique en cours et équipements :

Par exemple, expliquer les projets de recherche en cours, y compris la surveillance de la diversité biologique ; indiquer s'il existe une station de recherche de terrain, etc.

Néant

30. Activités actuelles de communication, éducation et sensibilisation du public (CESP) relatives au site ou bénéfiques au site :

Par exemple, centre d'accueil de visiteurs, tours d'observation et sentiers nature, brochures d'information, infrastructures d'accueil pour les écoles, etc.

Les Comités Locaux de l'Eau constituent un maillon du cadre institutionnel de gestion intégrée des ressources en eaux. Leur vocation est la gestion locale des ressources en eau. Il reste que les CLE manquent de ressources financières de base (dès leur installation) pour assurer pleinement des missions de démarrage et des actions d'aménagement autour de plans d'eau.

31. Loisirs et tourisme actuels :

Indiquer si la zone humide est utilisée à des fins de loisirs et/ou tourisme ; mentionner le type, la fréquence et le nombre de visiteurs.

Néant

32. Juridiction :

Indiquer la juridiction territoriale, par exemple état/région et fonctionnelle/sectorielle, par exemple ministère de l'Agriculture/ministère de l'Environnement, etc.

Les structures déconcentrées du Ministère de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques que sont les Directions Régionale de l'Est et Provinciale de la Tapoa assurent la paternité juridique du site.

33. Autorité de gestion :

Fournir le nom et l'adresse du bureau, de l'organisme, de l'organisation directement responsable de la gestion de la zone humide. Dans la mesure du possible, fournir aussi l'intitulé du poste et/ou le nom de la personne ou des personnes responsables pour la zone humide.

Direction Provinciale d'Agriculture (DPA) de la Tapoa S/C Direction Provinciale des Ressources animales (RPRA) : (226) 40 79 10 24.

34. Références bibliographiques :

Références scientifiques et techniques seulement. Si un système de régionalisation biogéographique est appliqué (voir 15 ci-dessus), veuillez indiquer la référence complète de ce système.

Baijot E., Moreau J., Bouda S., 1994, *Aspects hydrobiologiques et piscicoles des retenues d'eau en zone soudano-sahélienne : Le cas du Burkina Faso*, CTA/ CCE, 250 p.

BAIJOT E., BOUDA S., OUEDRAOGO L., 1994a, *Etude des conditions physico chimiques et biologiques des retenues d'eau du Burkina Faso*, in Baijot E., Moreau J., Bouda S., 1994, *Aspects hydrobiologiques et piscicoles des retenues d'eau en zone soudano-sahélienne : Le cas du Burkina Faso*, CTA/ CCE, pp 37-64.

BAIJOT E., BARRY I., RATJS F., 1994b, *Peuplements piscicoles des retenues d'eau du Burkina Faso*, in Baijot E., Moreau J., Bouda S., 1994, *Aspects hydrobiologiques et piscicoles des retenues d'eau en zone soudano-sahélienne : Le cas du Burkina Faso*, CTA/ CCE, pp 65-86.

BAIJOT E., OUEDRAOGO M., TRAORE A.C., 1994c, *Contexte socio-économique et culturel de la pêche dans les retenues d'eau (Burkina Faso)*, in Baijot E., Moreau J., Bouda S., 1994, *Aspects hydrobiologiques et piscicoles des retenues d'eau en zone soudano-sahélienne : Le cas du Burkina Faso*, CTA/ CCE, pp 173- 192.

BAIJOT E., KABORE K., ZERBO H., 1994d, *Production exploitée et effort de pêche dans les retenues d'eau*, in Baijot E., Moreau J., Bouda S., 1994, *Aspects hydrobiologiques et piscicoles des retenues d'eau en zone soudano-sahélienne : Le cas du Burkina Faso*, CTA/ CCE, pp 123- 158.

BLACHE J., 1964, *Les poissons du bassin du Tchad et du bassin adjacent du Mayo Kebbi*, Mémoires ORSTOM, n°4, 483p.

BOUJU J., et BRAND R., 1989, *Analyse socio-anthropologique des trames foncières dans la province du Ganzourgou, Aménagement de la vallée des Voltas (AVV), Projet U.P.1, Zorgo, Burkina Faso.*

DAGET J., 1954, *Les poissons du Niger supérieur, Mémoire de l'Institut fondamental d'Afrique Noire*, n°36, pp 1-391.

INSD, 2007, *Rapport préliminaire du recensement général de la population et de l'habitat de 2006 (Burkina Faso)*, rapport provisoire, 51p.

LAUZANE L., 1988, *Habitudes alimentaires des poissons d'eaux douces africains*, In Lévêque C., Bruton M.N., Ssentongo G.W., 1988, *Biologie et écologie des poissons d'eau douce africains*, pp 221-242.

PETR T., 1968, Distribution, abundance and food of commercial fishes in the black Volta and the Volta man-made lake in Ghana during the first period of filling (1964-1966), I. Mormyridae, *Hydrobiologia*, 32 (3-4), pp 417-448.

Programme GIRE ; Mai 2000 : *Le Bilan des Ecosystèmes Humides et de leur Vulnérabilité (version provisoire)*.

ROMAN B., 1966, Les poissons des hauts bassins de la Volta, *Annales-séries IN n°8, Sciences zoologiques*, n°150, Musée Royal de l'Afrique Centrale, Tervueren, Belgique.

SANOU B.W., 2006, *Monographie de la commune urbaine de Diapaga en 2005*, Rapport FICOD, 57 p.

TRAORE A.C., YUMA J., ZIGANI N., 1994, *Données géographiques et hydrologiques sur le Burkina Faso*, in Bajot E., Moreau J., Bouda S., 1994, *Aspects hydrobiologiques et piscicoles des retenues d'eau en zone soudano-sahélienne : Le cas du Burkina Faso*, CTA/ CCE, pp 9-36.

Veillez renvoyer à l'adresse suivante: Secrétariat de la Convention de Ramsar, rue Mauverney 28, CH-1196 Gland, Suisse. Téléphone: +41 22 999 0170 • Télécopie: +41 22 999 0169 • Courriel: ramsar@ramsar.org